

rigoureux. Le remboursement des frais que les concurrents reçoivent... leur est d'une aide précieuse. Prenez le cas des Russes, par exemple : ils ne sont ni amateurs, ni professionnels, ce sont actuellement des fonctionnaires d'État. »

Il est évident que l'ancien Harrowian Alexander aurait dû savoir que l'infiltration de l'esprit mercantile chez les athlètes fonctionnaires d'État a été une des raisons principales de la décadence qui a causé la chute des Jeux Olympiques de l'antiquité. Au sixième siècle av. J.-C. Solon a commencé à distribuer une récompense de 500 drachmes à tout Athénien qui rentrait victorieux d'Olympie. Peu après, les athlètes en renom recevaient des repas gratuits ainsi que des billets de faveur leur permettant d'occuper les places de premier rang aux spectacles publics. Les Jeux Sacrés étaient devenus profanes, la corruption régnait partout et les cités d'Hellade rivalisaient entre elles pour obtenir les services des héros de l'Olympie. Au cinquième siècle les athlètes bien musclés, héros du jour, étaient adorés comme des demi-dieux.

Pendant longtemps, les athlètes en Hellade vécurent comme des princes. Peu à peu, ils dégénérèrent en une classe de paresseux, luxueusement pensionnés, entretenus et corrompus par l'État. Ils faisaient partie de synodes ou d'associations de manière à défendre leurs privilèges. La majorité des

Athéniens étaient par nécessité végétariens, par contre les athlètes se gorgeaient de viande!

Inévitablement les athlètes grecs entretenus par l'État, vivant comme des coqs en pâte. prirent l'apparence de volailles bien repues, prêtes à recevoir l'adoration du peuple qui les vénérât. Si le maréchal Alexander avait consulté ses livres d'histoire, il y aurait vu que deux des plus célèbres généraux : Epaminondas et un Alexandre venu avant lui, regardaient les Olympiens professionnels avec mépris. Les estimant indignes de servir comme soldats dans l'armée. Si le maréchal Alexander avait examiné les sculptures anciennes et les fresques qui se trouvent au « British Museum », il aurait découvert la raison de ce mépris : les effigies des athlètes grecs, 300 ans av. J.-C., montrent une race d'hommes à crânes plats, sans matière grise et tout en muscles. En comparaison avec les statues et peintures murales qui représentent leurs ancêtres, hommes nerveux et souples — tous des amateurs — les athlètes entretenus par l'État présentent un aspect piteux de gens mous, manquant totalement de caractère.

Les Grecs d'alors n'épargnaient pas les termes de mépris à leur égard! Euripide a écrit à leur sujet : « de tous les innombrables fléaux qui sévissent en Hellade, il n'y en a pas de pire que la race des athlètes... ces esclaves de leur ventre! »

L'OPINION DES AUTRES

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

M. GASTON MEYER

rédacteur en chef de « L'Equipe », premier journal sportif de France, a bien voulu nous donner ses impressions olympiques sur ce que nous appellerons :

IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES

(Note de la rédaction: Nous ne partageons pas toutes les idées émises par l'auteur de l'article qui suit; nous le publions néanmoins par respect des opinions d'autrui, et parce qu'elles peuvent ouvrir un fructueux débat.)

Le problème de l'amateurisme est vieux comme le sport; mais si l'on ne trouve pas de solution raisonnable, c'est de toute évidence parce que les données sont mal posées, pour la simple raison qu'elles ne tiennent pas compte de l'extraordinaire évolution sociale.

On peut craindre — je veux dire que ceux qui ont étudié le sport dans ces multiples aspects peuvent craindre — que le Comité International Olympique soit moins bien placé que quiconque pour résoudre définitivement

cette irritante question. Pourquoi? Le recrutement même du Comité International Olympique, recrutement aristocratique, peut l'éloigner des aspirations populaires.

Il est sans doute superflu de retracer l'histoire de la naissance de l'amateurisme. Sinon en larges traits. N'oublions pas cependant qu'au début du siècle dernier le sport — si l'on pouvait lui donner ce nom — était 100% professionnel. Plus exactement, dans le Royaume-Uni, des « gentlemen » organisaient pour le plaisir (et surtout pour avoir l'occasion de *parier*) des combats de boxe, des matches de course à pied, des concours d'haltérophilie, etc., etc. Quand la grande révolution de l'éducation britannique mit en évidence, sous l'impulsion de Thomas Arnold et de quelques autres, la nécessité de l'éducation

sportive, il était clair que pour conquérir l'opinion publique et surtout celle des éducateurs, il était nécessaire de dresser un mur infranchissable entre les mercenaires recrutés dans les couches de population les moins évoluées et les jeunes gens des écoles et des universités que l'on invitait à la pratique sportive. C'est ainsi que naquit *l'amateurisme*, mot pour lequel on *inventa* un sens qu'il n'avait jamais eu. Un « amateur », est celui qui a du goût pour un art, un divertissement, un objet, etc., sans pour autant faire de ce goût la principale préoccupation de son existence. L'amateurisme n'est à aucun titre lié à la notion de rémunération. De toute évidence, tout musicien, tout peintre, tout homme de lettres est d'abord un amateur de musique, de peinture, de littérature et ne tire bénéfice matériel de son talent, que si ce talent éclate aux yeux de tous.

L'amateurisme, tel qu'il est défini, est donc né d'une opportunité britannique *rigoureusement indispensable* à l'époque. Si l'on considère l'importance accordée à la règle qui interdit formellement les paris, on ne peut douter de cette vérité première. Il s'agissait en effet de séparer deux mondes très différents : celui des bateleurs à propos desquels l'on parierait, et celui des jeunes gens invités à la pratique sportive au nom d'un idéal moral et physique.

Or, cet article sur les paris, qui n'a aujourd'hui aucun sens, existe toujours... Et pourtant le pari sportif développé sous la forme des « concours de pronostics » réglementés est devenu l'un des piliers de l'organisation sportive dans une bonne moitié du monde! La contradiction est flagrante.

Que les règles de l'amateurisme — dont aujourd'hui encore l'essentiel demeure — soient d'essence aristocratique qui pourrait du reste en douter? N'est-il pas exact que le champion olympique d'aviron J. Kelly se vit interdire naguère l'accès aux régates royales de Henley — son inscription y fut refusée — sous prétexte que travaillant de ses mains il était par définition un *professionnel*. Il y avait donc étroite association d'idées, mais opposition aux yeux des rigoureux gardiens de la loi, entre l'exercice d'un métier *manuel* et la qualité d'amateur!

Certes les choses ont singulièrement évolué depuis... Mais progressivement, pas à pas, sans que jamais les dirigeants sportifs trop engagés dans la défense d'un idéal dont bien peu connaissent les origines, aient consenti à se pencher sérieusement sur le problème et à envisager de refondre de fond en comble les règles de l'amateurisme.

* * *

Ici j'ouvre une parenthèse pour définir ma position personnelle. Je suis profondément attaché à l'idée de l'amateurisme ou plus exactement à celle du désintéressement. J'ai dirigé un grand club d'athlétisme en France, un club qui a révélé ou perfectionné des éléments de réelle classe internationale. Jamais un seul athlète du Club Athlétique Français

n'a formulé la moindre exigence d'ordre matériel; en aucun cas je n'y eusse d'ailleurs consenti car j'estimais que, sacrifiant personnellement une grande partie de mon temps au perfectionnement de mes élèves, il était juste et normal que ces derniers répondent par des sacrifices équivalents. J'ai eu d'ailleurs la fierté de contribuer à l'évolution sociale de *tous* les champions dont je me suis occupé; *tous* aujourd'hui ont une position dans la vie à laquelle, sans le sport, ils n'eussent jamais osé aspirer.

Je suis, personnellement, contre la « formule libre »*c'est-à-dire contre la suppression complète des barrières. Car si l'on ôtait ces barrières, si l'on supprimait tous les freins, le sport serait très vite aux mains des gens qui ne songeraient qu'à son exploitation commerciale. Et il en mourrait probablement.

* * *

C'est maintenant un lieu commun que d'affirmer que le sport a atteint toutes les couches de la société. En fait il est devenu l'un des enjeux des grandes confrontations pacifiques modernes... Presque partout il est affaire d'Etat; là où il ne l'est pas encore il tend à le devenir.

En décembre 1939 j'avais écrit dans *L'Auto*, sans que la censure aveugle n'intervienne, que le résultat de la guerre était inscrit au livre d'or de l'olympisme... Quel a été le classement des Jeux de Berlin? Le sport est un reflet exact des civilisations. Dans son expression suprême — la seule qui nous intéresse ici — il représente davantage que la santé physique et morale d'un pays; les résultats de ces champions traduisent assez fidèlement le dynamisme d'une nation, son organisation sociale, son *niveau*. Les Américains tremblent de perdre leur suprématie athlétique (fruit de plusieurs générations d'éducation); est-ce seulement par amour-propre patriotique ou simplement parce qu'ils sentent, confusément, que le jour où l'U. R. S. S. dépassera les États-Unis dans les résultats sportifs, ce ne sera pas seulement dans les résultats sportifs qu'elle les aura dépassés? Il est donc assez naturel que les civilisations nouvelles aient fait du sport une affaire d'Etat. Dans ces pays le sport professionnel est exclu parce que, précisément, le sport professionnel est fondé sur *l'individualisme* et que nul mobile ne guide le professionnel et ceux qui gravitent autour de lui, sinon l'appât du gain, le profit immédiat. On ne peut asseoir une doctrine sur des bases aussi fragiles et aussi peu nobles.

C'est pourquoi le sport en U. R. S. S., et dans d'autres pays fortement étatisés, comme naguère en Allemagne et en Italie, est à la lettre rigoureusement *amateur*. Toutes les enquêtes ont établi que le champion soviétique (ou tchécoslovaque ou hongrois) exerçait un métier correspondant à ses facultés. Mais il ne fait aucun doute que si ses dons le distinguent de la masse des sportifs pratiquants, il sera aidé de toutes les manières licites. Il lui sera accordé des facilités d'entraînement,

le temps qu'il perdra dans les stages de perfectionnement en dehors de ses vacances lui sera compté sans qu'il perde rien de son salaire; il sera fait en sorte que ses besoins sociaux (nourriture, logement, habillement, transports) soient couverts. (Ce dernier point est contesté dans la lettre de M. Andrianov paraissant dans le présent bulletin. *Réd.*) Peut-être même sa qualité de champion représentatif de son pays lui assurera-t-il, plus tard, une élévation préférentielle dans l'échelle sociale, car à qualité et à mérite égaux, le choix se portera plus naturellement sur celui qui aura contribué à l'élévation de son pays. De même qu'en Grande-Bretagne, le « bleu » de Cambridge ou d'Oxford, qui se sera préparé huit semaines pour une course à l'aviron, sortira en bon rang de son université et pourra briguer, par le fait même de sa cape, une situation parfois privilégiée, soit dans l'Etat, soit dans les affaires privées.

Rien à redire à cela parce que rien là n'offense la morale, pas même la morale des hommes, et parce que, en fin de compte, *l'avenir social du champion est assuré.*

* * *

La différence entre le champion du sport et le champion de la science, des lettres ou des arts, c'est que la carrière du premier *est tant que champion est limitée par l'âge.* C'est sur cet obstacle que tous les réformateurs, dans les pays d'Occident, ont buté... et finalement échoué.

En France, les années de gouvernement absolu — de 1940 à 1945 — et celles qui ont immédiatement suivi, n'avaient pas adopté une solution comparable? Certains champions n'avaient-ils pas été attachés à l'Institut National des Sports, en tant qu'athlètes démonstrateurs (faute de dons pédagogiques ou de diplômes)? Certains, tel le coureur à pied Alain Mimoun, ou le sauteur à la perche Victor Sillon y figurent toujours à ce titre. Le malheur est que l'avenir ne leur est nullement garanti... On peut les chasser demain, simplement parce que l'on aura besoin de leurs postes pour d'autres Mimouns et pour d'autres Sillons de vingt ans... et qu'eux auront vieilli. Il n'y a pas si longtemps M. Paul Méricamp, l'une des figures dirigeantes de l'athlétisme international, farouche défenseur des règles les plus rigides possibles de l'amateurisme, donnait pour consigne aux journaux d'éviter de signaler le métier réel de certains athlètes français et de lui substituer celui, non moins exact, mais plus vague de « fonctionnaire ». On ne saurait être plus hypocrite puisque le seul métier réel de l'athlète démonstrateur, outre quelques vagues obligations de parade, est de *préparer les compétitions.*

* * *

C'est en Grande-Bretagne, berceau de l'amateurisme que les coups les plus sévères sont portés contre celui-ci. Après le maréchal Montgomery, Sir Alexander a demandé il y a peu de temps avec éclat la suppression de la distinction entre amateurs ou profession-

nels et l'ouverture des Jeux Olympiques à ces derniers... (Nous en parlons dans le présent bulletin où nous exposons clairement notre opinion à ce sujet. *Réd.*) Ces réactions, pour excessives qu'elles soient, sont normales. Les pays anglo-saxons, à l'abri des lois de l'amateurisme, ont régné techniquement sur le sport mondial. Or, ces mêmes lois de l'amateurisme, plus ou moins adaptées ailleurs, se retournent maintenant contre ceux qui les appliquent encore à la lettre, et les *désavantagent.* Cela suffit pour que des réalistes demandent leur suppression.

Pour ma part, j'ai écrit dans *L'Équipe* que si l'on ouvrait les Jeux Olympiques à tous les athlètes sans distinction, à condition bien entendu que ces athlètes luttent pour une simple médaille, le professionnalisme serait la grande victime de cette décision... On voit mal en effet un Coppi ou un Robinson compromettre leur carrière en prenant le risque d'être battu par quelque athlète inconnu. Ils auraient tout à perdre car ils n'auraient le choix qu'entre ce risque et la *dérobade*, pire encore que la défaite éventuelle.

Il est peu probable que le Comité International Olympique, d'emblée, adopte une solution aussi révolutionnaire. Mais dans ce cas il lui appartient de supprimer l'objet même du débat. Parmi les fédérations olympiques trois d'entre elles contrôlent à la fois le sport dit amateur et le sport professionnel : celles de cyclisme et de football (et de boxe dans certains pays). Elles devraient être mises en demeure d'abandonner sans délai la direction du professionnalisme, laquelle ne saurait être l'affaire de dirigeants bénévoles, mais ressortir au contraire aux lois qui régissent le travail, dans tous les pays du monde.

Si elles se refusaient, ce qui pourtant ne correspond en rien à leur mission, elles disparaîtraient en tant que fédérations olympiques; nul doute qu'elles ne seraient très rapidement remplacées...

En passant, une remarque. *Dans les pays où l'amateurisme est le plus rigide, le professionnalisme est le plus florissant* (Etats-Unis et Grande-Bretagne, par exemple). *Cette simple constatation ne devait-elle pas attirer l'attention?*

* * *

Comment modifier les règles de l'amateurisme? Faut-il supprimer le mot qui ne correspond à aucune réalité ou le maintenir dans sa habitude et commodité?

Pour ma part, j'adopterai la formule la plus simple possible, par exemple, la suivante :

« Les Jeux Olympiques sont ouverts aux athlètes de tous les pays, dûment engagés, sous la responsabilité du Comité National Olympique reconnu par le Comité International Olympique. Pour avoir le droit de participer aux Jeux Olympiques l'athlète ne doit pas :

1. Vivre ou avoir vécu de la pratique d'un sport professionnel catalogué (ici la liste des sports... Car il reste à savoir si un professeur de golf, de tennis, voire un maître

d'armes davantage qu'un moniteur de ski, un maître-baigneur ou simplement un professeur d'éducation physique doivent être considérés comme professionnels).

2. Concourir dans les compétitions 'internationales officielles (outre les Jeux Olympiques ou régionaux, les championnats du monde, d'Europe ou les matches de nations à nations) pour d'autres prix qu'un souvenir commémoratif.
3. Concourir dans les compétitions internationales ou nationales privées, dûment autorisées par les fédérations internationales ou nationales pour un prix (objet) d'une valeur supérieure à 50 dollars.
En revanche, l'athlète peut :
 1. En toutes circonstances être défrayé de ses frais de voyage et de séjour pour participer à une compétition.
 2. En tant que représentant officiel de son pays être remboursé de son « manque à gagner » selon un barème arbitraire fixé par chaque comité olympique et accepté par le Comité International Olympique.

Manque à gagner (note) : Dans l'impossibilité matérielle de fixer un manque à gagner

correspondant au gain réel de l'athlète. chaque comité national olympique est autorisé à créer et à publier un barème national comportant un plafond et un minimum. »

* * *

Cette réglementation simple, précise, libérale est fondée sur le principe bien connu : *Ne jamais interdire ce qui est impossible d'empêcher.* Elle a l'avantage de diviser le monde actif du sport en trois catégories :

1. *L'AMATEUR* : celui qui subvient à ses dépenses, et *paye*, pour pratiquer le sport qui, pour lui, est un plaisir, un délassément.
2. *LE CHAMPION* représentatif de son pays.
3. *LE PROFESSIONNEL* qui vit du sport et dont les fédérations olympiques se désintéressent par principe...

Je doute que le chemin qui sépare la conception actuelle de cette proposition soit parcouru en une étape. Mais il le sera tôt ou tard, n'en doutez pas!

CORRECTIONS AU PROCÈS-VERBAL

de la Session du Comité International Olympique de Cortina

Les membres du Comité International Olympique sont priés d'apporter les changements ou adjonctions suivants au procès-verbal de la Session de Cortina 1956, édition française :

Page 6. Au rapport des II^{es} Jeux Méditerranéens, Barcelone 1955, il y a lieu d'ajouter : « Lord Burghley (vice-président) déclare que du point de vue de la I. A. A. F., plusieurs irrégularités furent commises qui furent réglées avec la Fédération Espagnole. »

Page 7. 5^e et 6^e lignes : remplacer « les Fédérations Internationales » par « les Comités d'Organisation ».

Page 8. 3^e ligne : remplacer « C » de Rosen par « Frederik » de Rosen.

Page 10. Ajouter à la fin de cette page le texte suivant :

« Lord Burghley rapporte qu'il a protesté auprès du Comité d'Organisation de Melbourne au sujet des prix d'hôtels pour les membres du Comité International Olympique et qu'il vient de recevoir une lettre lui annonçant une réduction de 20%. »

DU RUGBY A ROME ?

Au moment où le Comité International Olympique a supprimé de ses règles et notamment de la liste des sports facultatifs (décision de Cortina 1956) le vol à voile, le polo et le rugby, une rumeur se ferait jour en Italie demandant l'introduction du rugby au programme des Jeux de la XVII^e Olympiade à Rome en 1960!

Le nouvel article 30 des nouvelles règles nous dit : « Seuls des sports facultatifs *largement* pratiqués dans *vingt* pays au moins *peuvent* être inclus au programme des Jeux Olympiques » (c'est nous qui soulignons. *Réd.*) Or, nous apprenons que le sport du rugby n'est pratiqué que dans quatorze pays, y compris les îles Fidji! Il est aussi probable que dans certains pays où ce sport est pratiqué, il ne l'est que dans un cadre encore très limité.

Donc le problème est résolu pour le moment et probablement pour longtemps encore.

Il nous paraît tout de même intéressant de publier en partie l'article consacré à ce sujet par *L'Équipe*, d'autant plus qu'en guise de conclusion notre grand confrère jette sur le papier un projet déjà discuté au sein du Comité International Olympique et qui est contraire à l'esprit fondamental qui préside aux destinées des Jeux Olympiques. Le voici :

« Les Italiens suggèrent l'organisation d'un tournoi olympique de rugby, à Rome, en 1960.

» Nous craignons fort que ce désir se heurte à bien des difficultés...

» Question de principe d'abord. Ou plutôt de charte olympique... Les Jeux d'été forment un tout... Comme dans les tragédies classiques, l'unité de lieu et de date est exigée; or les Italiens se